



Le Petit Meaulne n°10

Votre bulletin municipal de décembre 2012

*La fin de l'année s'annonce et les projets envisagés lors du budget 2012 sont en cours d'achèvement, les derniers travaux portant sur l'entretien de certains chemins ruraux. Tous les travaux sur nos voies communales et chemins ruraux ne sont pas achevés, loin s'en faut et de nouvelles programmations seraient à prévoir. Mais ces décisions ne seront sans doute plus du seul ressort de notre commune l'année prochaine. En effet, **notre Communauté de communes a de nouveau proposé des transferts de compétences des communes vers la communauté du Pays de Tronçais, favorisant ainsi l'accroissement des dotations d'Etat.***

L'année dernière, des communes, dans un nombre suffisant de conseils municipaux, avaient pu exprimer leurs inquiétudes vis-à-vis d'un tel projet en votant contre sa mise en place pour 2012. Le projet avait donc été repoussé avec la promesse d'évaluer, de définir et de contractualiser ces transferts s'ils devaient avoir lieu en 2013.

Le travail a été réalisé par la Communauté de communes : les transferts ont été évalués, une charte a, de même, défini les modalités de mise en place de ces transferts et lie désormais les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Les compétences qui risquent d'être transférées sont la voirie et les écoles. Cela signifie que la gestion de ces deux compétences serait confiée à la Communauté de communes et non plus aux communes.

Au dernier conseil municipal, si le transfert de la compétence voirie a été accepté à une petite majorité, celui des écoles a été refusé. L'avenir nous dira si notre choix fut judicieux.



Quoi qu'il en soit, votre conseil restera vigilant sur l'évolution de la situation.

Les vœux qui auront lieu le samedi 5 janvier nous permettront de vous fournir plus de renseignements.

Pour le moment, et comme à son habitude, le Petit Meaulne vous fait le résumé des projets réalisés au deuxième semestre et des informations utiles à connaître.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Pierre-Marie Delanoy

Meilleurs Vœux 2013

Pierre-Marie DELANOY
Maire de Meaulne

et le Conseil Municipal
vous souhaitent une bonne année et vous invitent à

la soirée des vœux

Samedi 5 janvier 2013 à 17h

Salle des fêtes "Alain Fournier"

SOMMAIRE



Restez informés !

Rendez-vous sur le site de Meaulne (cherchez "meaulne" dans *Google*) ou tapez l'adresse suivante : meaulne2008.over-blog.com

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Voici le résumé des principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation à Meaulne, depuis notre dernier bulletin municipal.

☑ La salle des fêtes Alain Fournier :

Plusieurs travaux ont été réalisés dans la salle des fêtes, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.



La **toiture** a été rénovée et recouverte en ardoises fibrociments. La cuisine a été réaménagée avec une **nouvelle armoire réfrigérée**, deux **plaques de cuisson** supplémentaires, un **lave-mains** (devenu obligatoire), ainsi qu'une **table** aux normes alimentaires. L'**armoire électrique** est neuve, pour respecter les normes de sécurité. De nouvelles prises de courant ont été posées. La **sonorisation** de la salle a été améliorée à l'aide d'un limiteur de son. Et enfin pour finir cette liste, les achats d'un **vidéo projecteur** et d'un **grand écran** et de **rideaux**.

☑ **La maternelle :**

Petits travaux de rafraîchissement à la maternelle...



Les **plafonds**, **murs** et **boiseries** de la salle d'accueil du dortoir et des toilettes ont été repeints. Le **revêtement de sol** a été remplacé, les **puits de lumière** changés.



☑ Le Cheval Blanc :

Première partie de la rénovation de la toiture...

Le côté de la toiture du Cheval Blanc regroupant le Petit Casino et le tabac-presse a été rénové. L'autre partie sera réalisée l'année prochaine.



☑ Les routes et trottoirs :

Le programme d'entretien des routes et chemins communaux se poursuit.

Ont donc été réalisés les travaux suivants sur les routes et chemins :

- Les Landes,
- Le Moulin Mas,
- Magnoux.

❖ L'Aumance et son lit

Depuis 2008, l'ensablement de notre rivière est une de nos préoccupations.

Des réunions successives ont permis d'éclairer les services d'état sur la situation et par la même connaître les modalités pour intervenir sur le lit de l'Aumance.

Les lois sur l'eau devenues de plus en plus strictes et rigoureuses sur de telles interventions nous ont incités à progresser le plus en rapport avec les consignes données par l'état.

Au cours du montage des dossiers, l'Etat nous a fait savoir que la retenue sur l'Aumance devenait aussi un enjeu, dans le cadre des lois dites « Grenelle ».

Cela signifie que notre barrage constitue un obstacle à la circulation

à la fois des alluvions et des poissons : la loi nous oblige à des **aménagements** afin de réduire cet obstacle.

La création d'une passe à poissons ainsi que l'élargissement des pelles sont recommandés.

Devant de tels investissements supplémentaires dont le coût nous est encore inconnu, le conseil municipal a donc envisagé de faire



appel à un bureau d'étude afin de définir l'ampleur des travaux et d'estimer leur montant.

Pour mémoire, faire appel à un bureau d'étude est obligatoire pour qu'une collectivité territoriale puisse obtenir certaines subventions.

❖ La garderie périscolaire



Depuis la rentrée scolaire, **la garderie périscolaire a déménagé...**

Elle se situe désormais **dans les locaux de la bibliothèque** au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école primaire.

*Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires :
7h00-9h et 16h45-18h30 pour les enfants
scolarisés à Meaulne*

❖ Début de notre aménagement de bourg

En 2013, doit commencer le contrat communal d'aménagement de bourg (CCAB) qui, d'une part, doit achever le centre bourg et, d'autre part, travailler sur les entrées de notre village.

La première étape est la rénovation de la place de l'église, des rues des Dames et de l'église. Ces quelques esquisses vous donneront un aperçu approximatif des travaux. Le projet définitif prendra naissance ces prochains mois.



Projet d'aménagement de la rue de l'église



Projet d'aménagement de la place de l'église

❖ Concours de décors de Noël dans le village

Le défi est lancé : qui fera le plus beau décor de Noël ? Tous les habitants ainsi que les commerçants du village sont invités à participer à cette compétition « bon enfant », chacun à sa manière, selon sa fantaisie. **Cette année, la commune a privilégié l'usage d'éclairages « basse consommation d'énergie » qui consomment 3 à 5 fois moins d'électricité que ceux à ampoules classiques.** Alors, si vous le pouvez, utilisez comme nous des éclairages avec des LED.

Comme chaque année, une récompense des maisons décorées sera attribuée lors du concours local. Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous au concours gratuit en complétant le formulaire ci-dessous (à retourner en mairie), ou en le recopiant par mail à mairie.meaulne@orange.fr ou bien encore en téléphonant au 04 70 06 95 34.

Je soussigné, M^{me} / M..... habitant
 au..... désire s'inscrire
 au concours communal des maisons décorées pour Noël.
 Le / / 201..., à Meaulne. (Signature)

Les Bonnes raisons de faire appel à Nord Bocage

Vous avez besoin d'aide dans votre vie quotidienne (ménage, jardinage, rentrer du bois, petit bricolage...) ou pour votre entreprise (manutentionnaire, manœuvre, aide maçon, serveuse...), sur simple appel téléphonique ou visite de votre part, nous mettons à votre disposition, un ou plusieurs salariés.

Nous nous occupons de toutes les tâches administratives (Déclaration d'embauche, contrat, fiche de paie, visite médicale...)

Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 50% du montant de votre facture acquittée dans l'année (selon les plafonds fixés par la loi)

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou un complément d'heures

Nous pouvons vous proposer différents emplois dans le domaine que vous recherchez

Nous vous aiderons dans vos démarches (CV, lettre de motivation...)

Nord Bocage est en partenariat avec Pôle Emploi, mission locale, EITT Adef+...

❖ L'accès au Parc derrière la mairie est réglementé pour les véhicules

Pour tous les véhicules à moteur, la circulation est interdite de manière permanente sur le chemin situé derrière la mairie (arrêté municipal n°2010-68).

Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de secours, ni aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, de gestion ou d'entretien des espaces naturels.



Quelques infos de la CPAM



➤ L'ACS : L'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé :

Si vous avez de faibles ressources, vous pouvez **bénéficier d'une aide au financement de votre couverture maladie complémentaire**. Vous recevrez une attestation-chèque qu'il vous suffit de présenter à la complémentaire santé de votre choix : une démarche immédiate et simple.

L'ACS ouvre droit à une **déduction sur votre cotisation** auprès de votre organisme de protection complémentaire. Vous bénéficiez également de la **dispense d'avance de frais**, pour la partie obligatoire, lors de vos consultations médicales réalisées dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Cette aide **concerne toutes les personnes dont les ressources sont faibles** mais légèrement supérieures au plafond ouvrant droit à la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire.



Texte disponible sur Internet : <http://www.ameli.fr/assures/> ou appelez le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

➤ Accident causé par un tiers :

Vous avez été victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne ? Le bon réflexe est de le déclarer tout de suite à votre caisse primaire, par courrier, par courriel ou par téléphone.



⇒ *Comment déclarer votre accident ?*

Vous précisez aux professionnels de santé que vous consultez que vous avez été blessé par un tiers. Ils le mentionnent alors sur la feuille de soins électronique en cochant la case "accident causé par un tiers"

Cette procédure permet à l'Assurance Maladie de récupérer plus d'un milliard d'euros chaque année auprès des assureurs ou des personnes responsables de l'accident.

INFOS PRATIQUES

Mairie de Meaulne : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

✉ mairie.meaulne@orange.fr

Site : <http://meaulne2008.over-blog.com>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanences des élus (maire ou adjoints)

> tous les samedis de 10h à 12h

Ecole maternelle :

9, place de l'Eglise ☎ 04 70 06 98 75

Ecole primaire :

14, place de la Mairie ☎ 04 70 06 92 12

Garderie : dans la salle de la bibliothèque

Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires : 7h00-9h et 16h45-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne

Relais Assistantes Maternelles (RAM), Centre Social, Halte Garderie Itinérante :

7, chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

✉ centre.social.meaulne@wanadoo.fr

www.centres-sociaux-allier.com/meaulne

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardi et jeudi : 9h-12h

> **Halte Garderie Itinérante "Les Ch'tites Canailles"** : Tous les vendredis 13h30-19h00

Bibliothèque : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée)

Tous les mercredis : 14h-15h30 du 1^{er} avril au 1^{er} septembre, sinon 13h30-15h15

Responsable : M^{me} BODARD

Médecin : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87

(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4 route d'Hérisson ☎ 04 70 07 22 57

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et un samedi par mois

Infirmières : M^{lle} Mélanie VENUAT et M^{me} Marie-Ange ROTH

4 route de Paris ☎ 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

L'Agence Postale Communale :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h
mercredi et samedi : 10h-12h

Courrier relevé à 13h, le samedi à 11h.

Déchetterie de Vallon-en-Sully :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h